

doc
CA1
EA55
D31
FRE
1993
printemps

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



LATEST ISSUE
DERNIER
NUMERO

Le Bulletin du désarmement

Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement

Numéro 20 - Printemps 1993

Le Canada signe la Convention sur les armes chimiques

À la cérémonie qui a eu lieu le 13 janvier à Paris, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a signé, au nom du Canada, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, connue sous l'appellation succincte de «Convention sur les armes chimiques» (CAC). Celle-ci a été négociée au cours des six dernières années à la Conférence du désarmement, qui a son siège à Genève et dont le Canada est membre. Une fois la CAC en vigueur, il sera interdit de mettre au point, de produire, de stocker, de garder et d'utiliser des armes chimiques ou leurs précurseurs.

«C'est pour moi un honneur de signer cette Convention au nom du Canada, et j'espère qu'elle signifiera la fin d'un chapitre tragique de l'histoire du monde. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent se réjouir de la conclusion de ce traité. L'élimination totale des armes chimiques est un de nos objectifs en matière de contrôle des armements depuis que les soldats canadiens ont connu les horreurs des attaques au gaz, pendant la Première Guerre mondiale», a déclaré M^{me} McDougall.

Le Canada est l'un des 130 premiers signataires de la Convention. Parmi les non-signataires importants figurent l'Iraq, la Libye et la Corée du Nord. Ladite Convention entrera en vigueur 180 jours après sa ratification par 65 pays, mais pas avant le 13 janvier 1995. Le Canada ratifiera la Convention dans le courant des deux années à venir, après que la législation voulue aura été élaborée et adoptée.

Une Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ayant son siège à La Haye est en voie d'être créée pour veiller à l'application de la Convention. Elle comprendra :

- une Conférence des États parties réunissant chaque année tous les signataires;
- un Conseil exécutif rotatif de 41 membres composé de représentants des États parties élus pour des mandats de

DE LA CONVENTION D'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES Paris 13 - 15 Janvier 1993



La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, à la cérémonie de signature de la CAC.

Photo de Jean-Bernard Porée

Numéro spécial sur le maintien de la paix

Dans ce numéro

La CAC en bref.....	2	L'édification d'une nouvelle Europe.....	12
Signature du Traité START II.....	2	Mise à jour sur les FCE.....	13
Maintien de la paix : la contribution du Canada.....	3	Atelier Canada-Corée du Sud.....	13
Les opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada participe.....	5	Contribution du Canada à l'ONU.....	14
La contribution du Canada au maintien de la paix.....	6	AGNU 47 : les objectifs canadiens sont atteints à la Première Commission.....	14
Le maintien de la paix dans le «nouvel ordre mondial» 8		Réévaluation des mécanismes de l'ONU relatifs au désarmement.....	15
Le Canada retire ses troupes de Chypre.....	9	Résolutions adoptées à l'AGNU 47.....	16
Le paiement du maintien de la paix.....	10	Point de mire : le maintien de la paix.....	18
La CSCE et le maintien de la paix.....	11	Prévision.....	20
		Sigles.....	20

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada